

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds Commun de Placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** », comprenant au 31 Décembre 2024 : le bilan, l'état des résultats, l'état de variation de l'Actif Net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 21 547 559 Dinars et un résultat net de l'exercice de 1 981 306 Dinars.

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** », au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

4. Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du Fonds Commun de Placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le

rapport du gestionnaire, par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers:

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Il lui incombe aussi la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faite par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des

événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le fonds à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et aux responsables de gouvernance du Fonds.

1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Autres obligations légales et réglementaires

En application de l'article 29 du code des OPC et des articles 2 et 2 bis du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat, et ils ne peuvent pas conclure des conventions de pension livrée de titre d'emprunt de l'Etat que dans la limite de 10% de leur actif.

A ce titre, il est à noter que nos travaux de vérification ont permis de constater que, concernant les conventions de pensions livrées, la limite prévue par le décret a été dépassée plusieurs fois au cours de l'année.

Par ailleurs, et sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du FCP avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 01 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :

Mehdi SIALA

BILAN

arrêté au 31/12/2024

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	4.1	17 373 033	15 447 101
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		17 373 033	15 447 101
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		4 178 434	4 957 696
a - Placements monétaires	4.3	0	2 441 965
b - Disponibilités	4.4	4 178 434	2 515 730
AC 3 - Créances d'exploitation	4.6	156 228	56 319
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		21 707 695	20 461 116
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4.9	154 998	152 531
PA 2 - Autres créditeurs divers	4.10	5 138	44 879
TOTAL PASSIF		160 136	197 411
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	4.7	20 897 322	19 565 827
CP 2 - Sommes distribuables	4.8	650 237	697 878
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		426	99
b - Sommes distribuables de l'exercice		649 811	697 779
ACTIF NET		21 547 559	20 263 705
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		21 707 695	20 461 116

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	Période du 01/01/2023 au 31/12/2024	Période du 01/01/2022 au 31/12/2023
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres 4.2	776 535	827 296
a - Dividendes	776 535	827 296
PR 2 - Revenus des placements monétaires 4.5	380 448	364 639
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	1 156 982	1 191 935
CH 1 - Charges de gestion des placements 4.11	-486 716	-474 394
REVENU NET DES PLACEMENTS	670 266	717 541
PR 3 - Autres produits	0	0
CH 2 - Autres charges 4.12	-20 455	-19 761
RESULTAT D'EXPLOITATION	649 811	697 779
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	649 811	697 779
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation -	0	0
* Variation des +/- values potentielles sur titres	729 327	69 810
* +/- values réalisées sur cession des titres	623 169	1 148 591
* Frais de négociation	-21 001	-30 411
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 981 306	1 885 769

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

arrêté au 31/12/2024

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2023 au 31/12/2024	Période du 01/01/2022 au 31/12/2023
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation	1 981 306	1 885 769
a - Résultat d'exploitation	649 811	697 779
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	729 327	69 810
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	623 169	1 148 591
d - Frais de négociation de titres	-21 001	-30 411
AN 2 - Distribution des dividendes	-697 452	-525 653
AN 3 - Transaction sur le capital	0	0
a - Souscriptions	14 517 267	0
* Capital	13 170 396	0
* Régularisation des sommes non distrib.	926 803	0
* Régularisations des sommes distrib.	420 068	0
* Droits d'entrée	0	0
b - Rachats	-14 517 267	0
* Capital	-13 170 396	0
* Régularisation des sommes non distrib.	-926 803	0
- Régularisation des sommes distrib.	-420 068	0
* Droits de sortie	0	0
c - Régularisation charges capitalisées	0	0
d - Régularisation des sommes distribuables	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 283 854	1 360 116
AN 4 - Actif Net		
a - En début de l'exercice	20 263 705	18 903 589
b - En fin de l'exercice	21 547 559	20 263 705
AN 5 - Nombre d'actions		
a - En début de l'exercice	1 282 081	1 282 081
b - En fin de l'exercice	1 282 081	1 282 081
VALEUR LIQUIDATIVE	16,807	15,805
DIVIDENDES PAR PART	0,544	0,410
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	9,78%	9,98%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, de type distribution, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 décembre 2010, sous le n° 45/2010.

Le fonds a été constitué le 19 août 2011, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 1er novembre 2011.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

Le règlement intérieur du fonds a été mis à jour en décembre 2019.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK. Son gestionnaire est ATTIJARI GESTION. La convention de dépôt et de gestion a été mise à jour en décembre 2019.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022 ont été élaborés conformément :

- ✓ A la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- ✓ Au décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- ✓ Aux arrêtés du ministre des Finances portant approbation des normes comptables.

Les états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat et de l'état de variation de l'actif net présentés selon les modèles autorisés ainsi que les notes aux états financiers.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le FCP « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** » pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024 sont les suivants:

3.1 Unité monétaire :

Les états financiers du Fonds Commun de Placement ont été arrêtés en Dinars Tunisiens.

3.2 Prise en compte des placements et revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture de l'exercice, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date de clôture de l'exercice, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Opérations de pensions livrées

3.6.1 Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fond procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

3.6.2 Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires.

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des prises en pension ».

4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

4.1 Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024, à 17 373 033 DT contre 15 447 101 DT au 31/12/2023, et se détaille ainsi :

<i>Libellé</i>	31/12/2024	31/12/2023
Coût d'acquisition	15 392 295	14 195 690
Actions et droits rattachés	14 786 543	13 256 313
Titres OPCVM	605 753	939 377
Plus ou moins-values potentielles	1 980 737	1 251 411
Actions et droits rattachés	1 908 642	1 220 357
Titres OPCVM	72 095	31 054
Total	17 373 033	15 447 101

L'état détaillé du portefeuille est présenté au niveau de l'annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-Titres" sont présentés au niveau de l'annexe 2.

4.2 Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 776 535 DT pour l'année 2024, contre 827 296 DT pour l'année 2023, et se détaillent ainsi :

<i>Libellé</i>	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des actions - Dividendes -	745 844	809 155
Revenus des titres OPCVM - Dividendes -	30 690	18 142
Totaux	776 535	827 296

L'état détaillé du portefeuille-titres est présenté au niveau de l'annexe 1.

4.3 Placements monétaires

Ce poste se trouve soldé au 31/12/2024 contre 2 441 965 DT au 31/12/2023 qui se détaillaient ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Certificats de Dépôt	0	497 026
Intérêts Courus sur Certificats de Dépôt	0	1 283
Créances sur opérations de pension livrée	0	1 899 483
Intérêts courus / créances sur opérations de pension livrée	0	44 174
Total	0	2 441 965

4.4 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024, à 4 334 639 DT contre 2 515 730 DT au 31/12/2023, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Avoir en banque	4 159 651	2 589 103
Sommes à l'encaissement	0	12 130
Sommes à régler	-236	-118 684
Intérêts courus /compte courant	19 019	33 181
Total	4 178 434	2 515 730

4.5 Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 380 448 DT pour l'année 2024, contre 364 639 DT pour l'année 2023, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant, les certificats de dépôts et les conventions de pensions livrées.

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts du compte courant	16 480	99 742
Intérêts des Certificats de Dépôt	1 691	11 685
Intérêts des Prises en pensions livrées	362 277	253 211
Total	380 448	364 639

4.6 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève à 23 DT au 31/12/2024, contre 56 319 DT au 31/12/2023, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes à recevoir	23	23
Créances / Ventes Actions (Transactions du 31 décembre) *	156 206	56 297
Total	156 228	56 319

(*) : Cette rubrique enregistre les flux financiers relatifs aux transactions réalisées le jour de la clôture de l'exercice et qui ont été relatés au niveau des relevés bancaires du mois de janvier de l'année suivante.

4.7 Capital social

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2024, se présentent comme suit :

Capital au 31/12/2023	
- Montant	19 565 827
- Nombre de titres	1 282 081
- Nombre de porteurs de parts	5
<u>Souscriptions réalisées</u>	-
- Montant	14 517 554
- Nombre de titres	863 010
- Nombre de porteur de parts entrants	1
<u>Rachats effectués</u>	-
- Montant	-14 517 554
- Nombre de titres	-863 010
- Nombre de porteurs de parts sortants	-1
<u>Autres effets s/capital</u>	-
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 980 737
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-628 242
- Frais de négociation de titres	-21 001
- Droit de sortie	0
Capital au 31/12/2024	
- Montant	20 897 322
- Nombre de titres	1 282 081
- Nombre de porteurs de parts	5

4.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2024, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Sommes distribuables de l'exercice	649 811	697 779
Sommes distribuables des exercices antérieurs	426	99
Total	650 237	697 878

4.9 Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève à 154 998 DT au 31/12/2024, contre 152 531 DT au 31/12/2023, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire (partie-fixe)	30 466	28 106
Rémunération du gestionnaire (surperformance)	122 355	122 417
Dépositaire	2 177	2 008
Commercial	0	0
Total	154 998	152 531

4.10 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 5 138 DT au 31/12/2024, contre 44 879 DT au 31/12/2023, et se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	31/12/2024	31/12/2023
CMF à payer	1 829	1 687
Dividendes à payer	162	162
Dettes / Achats Actions (Transactions du 31 décembre) *	0	40 179
Etat- Impôt à payer	3 147	2 851
Total	5 138	44 879

(*) : Cette rubrique enregistre les flux financiers relatifs aux transactions réalisées le jour de la clôture de l'exercice et qui ont été relatés au niveau des relevés bancaires du mois de janvier de l'année suivante.

4.11 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 486 716 DT pour l'année 2024, contre 474 394 DT à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi:

<i>Libellé</i>	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire (partie-fixe)	340 070	328 512
Rémunération du gestionnaire (surperformance)	122 355	122 417
Rémunération du dépositaire	24 291	23 465
Total	486 716	474 394

4.12 Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 20 455 DT pour l'année 2024, contre 19 761 DT pour l'année 2023, et se détaille ainsi :

<i>Libellé</i>	31/12/2024	31/12/2023
Redevance CMF	20 412	19 719
Impôts et Taxes	0	0
Autres Frais et Frais Bancaires	43	43
Total	20 455	19 761

5. Autres informations

5.1 Données par Parts

<i>Libellé</i>	<i>2024</i>	<i>2023</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Revenus des placements	0,902	0,930	0,744	0,745	0,439
Charges de gestion des placements	-0,380	-0,370	-0,320	-0,248	-0,239
Revenu net des placements	0,523	0,560	0,424	0,497	0,200
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,016	-0,015	-0,014	-0,014	-0,013
Résultat d'exploitation	0,507	0,544	0,409	0,483	0,189
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,003
Sommes distribuables de l'exercice	0,507	0,544	0,409	0,483	0,186
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,569	0,054	0,583	-0,577	-0,067
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,486	0,896	0,285	0,779	-0,139
Frais de négociation de titres	-0,016	-0,024	-0,011	-0,022	-0,015
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	1,039	0,927	0,857	0,180	-0,221
Résultat net de l'exercice	1,545	1,471	1,266	0,663	-0,034
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,016
Résultat non distribuable de l'exercice	1,039	0,927	0,857	0,180	-0,276
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,074
Sommes non distribuables de l'exercice	1,039	0,927	0,857	0,180	-0,202
Distribution de dividendes	0,544	0,410	0,482	0,184	0,469
Valeur liquidative	16,806	15,805	14,744	13,960	13,481

5.2 Ratios pertinents

<i>Ratios de gestion des placements</i>	<i>2024</i>	<i>2023</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Actif Net Moyen	20 412 364	19 549 815	18 493 984	17 821 364	17 139 770
Total charges / actif net moyen	2,48%	2,53%	2,32%	1,89%	2,16%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,38%	2,43%	2,22%	1,79%	2,05%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,18%	3,57%	2,84%	3,47%	3,81%

5-3 Rémunération du Gestionnaire

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion », gestionnaire à partir de la création du fonds collectif de placement. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds.

En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,40% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que le fonds réalise un rendement annuel supérieur à un taux de rendement minimal exigé fixé à 7% a été instaurée. Cette commission de surperformance est de 15% (HT) de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de 7%.

Pour l'exercice 2024, la rémunération d'« Attijari Gestion » s'est élevée à 340 070 DT et la commission de surperformance à 122 355 DT.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,10 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au titre de l'exercice 2024 s'élève à 24 291 DT.

ANNEXE 1

PORTEFEUILLE TITRES ET PLACEMENTS MONETAIRES AU 31-12-2024

Désignation du Titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2024	%Actif	Titres admis	%K EMIS
----------------------	------------------	--------------------	----------------------	--------	--------------	---------

	Portefeuille Titres				80,03%		
CODE ISIN	Actions		14 786 542,902	16 695 184,805	76,91%		
TN0003600350	ATB	2 021	7 565,987	5 620,401	0,03%	100 000 000	0,002%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	36 694	1 443 511,707	1 886 255,070	8,69%	40 741 997	0,090%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	600 000	1 210 004,644	1 291 800,000	5,95%	343 624 940	0,175%
TN0007550015	CITY CARS	4 300	55 345,800	54 188,600	0,25%	18 000 000	0,024%
TN0007670011	DELICE HOLDING	84 900	1 029 425,583	1 380 728,700	6,36%	54 907 262	0,155%
TN0007570013	EURO CYCLES	42 600	1 014 159,681	501 103,800	2,31%	8 910 000	0,478%
TN0007510019	LANDOR	18 648	131 936,813	193 566,240	0,89%	11 226 376	0,166%
TN0007530017	ONE TECH	216 010	1 685 387,441	2 009 973,050	9,26%	53 600 000	0,403%
TN0005700018	POULINA GROUP HLD	16 000	136 093,960	137 008,000	0,63%	180 003 600	0,009%
TN0007610017	SAH	140 000	1 178 778,135	1 416 380,000	6,52%	65 345 762	0,214%
TN0001100254	SFBT	165 737	2 224 192,129	1 931 167,524	8,90%	247 500 000	0,067%
TN0006530018	SOTETEL	157 000	859 789,970	1 081 102,000	4,98%	4 636 800	3,386%
TN0006560015	SOTUVER	158 162	879 971,047	2 007 392,104	9,25%	33 215 325	0,476%
TN0002600955	STB	40 346	141 731,600	118 859,316	0,55%	155 375 000	0,026%
TN0001200401	TUNISAIR	201 300	150 606,868	74 481,000	0,34%	106 199 280	0,190%
TN0007440019	TELNET HOLDING	263 000	1 816 943,813	1 576 159,000	7,26%	12 130 800	2,168%
TN0007270010	TUNISIE PROFILE SA	95 100	328 677,414	601 222,200	2,77%	50 000 000	0,190%
TN0007720014	UNIMED	60 700	492 420,310	428 177,800	1,97%	32 000 000	0,190%
	OPCVM		605 752,540	677 847,840	3,12%		
TNVG4WUSHSQ8	FCP GAT PERFORMANCE	60	605 752,540	677 847,840	3,12%		

ANNEXE 2

Les mouvements enregistrés sur le poste "Portefeuilles-Titres"

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2023	14 195 691	0	1 251 411	15 447 102	
Acquisitions de l'exercice	8 821 613			8 821 613	
Actions et droits rattachés	4 013 510			4 013 510	
Titres OPCVM	4 808 103			4 808 103	
Remboursement et cession de l'exercice	-7 625 008			-7 625 008	623 169
Cession des actions et droits rattachés	-2 483 280			-2 483 280	603 125
Cession de titres OPCVM	-5 141 728			-5 141 728	20 044
Variation des Plus ou moins-values potentielles			729 327	729 327	
Variation des intérêts courus		0		0	
Solde au 31/12/2024	15 392 296	0	1 980 737	17 373 033	623 169